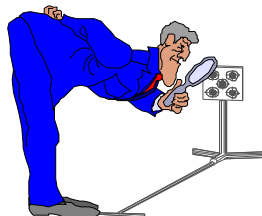


**Commission Nationale de
TIR SUBAQUATIQUE**

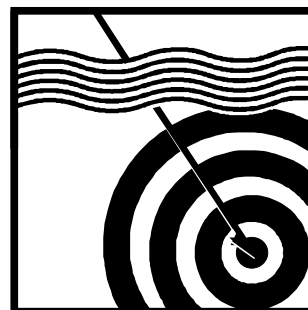


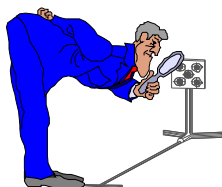
Collège National d'Arbitrage

LE JUGE - ARBITRE

DE TIR SUR CIBLE

SUBAQUATIQUE





Collège National d'Arbitrage

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE AU CORPS D'ARBITRAGE

Le candidat devra :

- en faire la demande auprès du Collège National d'Arbitrage,
- être licencié de la FFESSM,
- appartenir à un club fédéral,
- être âgé de 18 ans révolus.

Tout titulaire d'un titre d'arbitre, pourra prétendre de le conserver, tant qu'il sera en mesure de justifier d'au moins une action d'arbitrage dans l'année.

Pièces à fournir

- Fiche individuelle d'état civil datant de moins de 3 mois,
- Une photo d'identité,
- Photocopie de la licence en cours.

2. ATTRIBUTION DU TITRE D'ARBITRE REGIONAL

2.1 CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Avoir suivi un stage d'arbitrage de tir sur cible subaquatique inscrit au calendrier national (avec avis favorable).
- Avoir participé à l'arbitrage d'au moins 4 compétitions régionales inscrites au calendrier national, (avec avis favorable).
- Avoir occupé 4 postes différents d'arbitre (avec avis favorable).
- Avoir occupé un poste d'arbitre au championnat Régional de tir sur cible subaquatique (avec avis favorable).
- Avoir répondu aux conditions de validation des connaissances (avec avis favorable).
- Le titre **d'Arbitre Régional de Tir sur Cible Subaquatique**, est proposé par la Commission Régionale de T/C, validé par le Collège National d'Arbitrage et entériné par la Commission Nationale de Tir sur Cible.

2.2 VALIDATION DES CONNAISSANCES

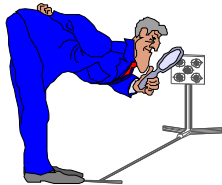
2.2.1 EPREUVES THEORIQUES (coefficient 3)

Le candidat devra être capable :

- d'expliquer clairement, ce qu'est une épreuve de précision, de biathlon, de super-biathlon et de relais subaquatique,
- de préciser les différents points du règlement, régissant les différentes épreuves,
- de préciser ce que sont les zones : d'échauffement, de réarmement et de tir,
- d'indiquer les consignes de sécurité à tenir, lors du maniement de l'arbalète et, en fonction de l'évolution des personnes,
- d'effectuer le calcul des résultats d'une cible,
- de restituer les consignes à tenir en cas d'accident.

2.2.2 EPREUVES PRATIQUES (coefficient 5)

Le candidat devra être capable :



Collège National d'Arbitrage

- de chronométrer avec précision, une épreuve de biathlon ou de super-biathlon,
- de satisfaire aux fonctions de juge au pas de tir,
- de contrôler une arbalète,
- de piger une cible.

Durant la durée des épreuves, le candidat devra faire la preuve de son souci permanent, de veiller à la sécurité autour du bassin ainsi que dans l'eau.

2.2.3 CONNAISSANCE DU MATERIEL (coefficient 2)

Le candidat devra être capable :

- de décrire le matériel collectif,
- de décrire le matériel individuel,
- de déceler les points sensibles en matière de sécurité, sur une arbalète.

2.3 PREROGATIVES

- Cadre fédéral.
- Veille à la sécurité lors des compétitions.
- Fait respecter les règlements en vigueur.
- Relève les performances des compétiteurs.
- Participe au bon déroulement des compétitions.

2.4 COMPOSITION DU JURY

Le jury sera présidé par le Président de la Commission Régionale de Tir sur Cible ou de son représentant, il sera composé d'au moins un ARBITRE NATIONAL et d'un ou de plusieurs ARBITRES REGIONAUX.

3. ATTRIBUTION DU TITRE D'ARBITRE NATIONAL

3.1 CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Posséder le diplôme d'Arbitre Régional.
- Avoir co-animé une formation d'arbitres, inscrite au calendrier national (avec avis favorable).
- Avoir organisé l'arbitrage d'une compétition, inscrite au calendrier national (avec avis favorable).
- Avoir participé à l'arbitrage d'un championnat de France (avec avis favorable).
- Le titre **d'Arbitre National de Tir sur Cible Subaquatique**, est délivré par le Comité Directeur National sur proposition de la Commission Nationale de Tir sur Cible après avis du Collège National d'Arbitrage.

3.2 PREROGATIVES

- Cadre fédéral.
- Veille à la sécurité lors des compétitions.
- Fait respecter les règlements en vigueur.
- Relève les performances des compétiteurs.
- Veille en tout point au bon déroulement des compétitions.
- Anime les formations d'arbitres, inscrite au calendrier national.